

suivre tous les cours qui se donnent dans nos grands Séminaires, tant sont pressants les besoins du ministère. Que l'on examine la chose de près et l'on en verra bientôt toute l'évidence. On y enseignera la médecine; mais n'avons-nous pas déjà plusieurs institutions qui s'acquittent très-bien de cette tâche et où l'on peut se livrer avec succès aux études médicales? On y enseignera le droit: j'avoue que pour cette partie, il y aurait un vide à remplir; mais deux ou trois modestes écoles de droit suffiraient à ce besoin et ne demanderaient qu'une dépense minime en comparaison de celle que nécessiterait la fondation d'une Université. L'on pourrait encore beaucoup plus facilement et avec plus de succès fonder une chaire de droit, s'il en était besoin, dans un ou plusieurs collèges classiques de la Province: alors tous les jeunes gens qui se destineraient à la carrière du barreau, iraient étudier à volonté (car il ne pourrait être défendu à personne d'avoir un patron et de faire chez lui sa *cléricature*) dans ce collège renfermant une chaire de droit, sans qu'il fut nécessaire de créer des établissements séparés et encore bien moins une Université; car l'Université, outre les chaires de droit, dont nous pouvons nous passer là, en aurait encore et sur la théologie et sur la médecine; et je vous ai dit que pour ces matières nous avons tout ce qu'il nous faut actuellement. Ainsi M. M. la première raison que j'ai à opposer au projet de M. Morisset, est le peu d'utilité que nous en retirerons et je prierais Mr. Morisset, je lui conseillerais même dans les circonstances actuelles, d'employer la fortune considérable que la Providence lui a donnée à une œuvre plus utile à son pays, à une œuvre qui répond mieux aux besoins universels de la Province, à une œuvre plus patriotique même, si je puis m'exprimer ainsi. Il ne s'agit point aujourd'hui de déterminer quelle serait cette œuvre; il s'agit seulement de voir si ce que l'on nous propose répond, ou non, à l'intention du donateur, qui est évidemment d'être utile à son pays; et je crois vous avoir prouvé clairement que nous pouvons attendre de la fortune considérable de M. Morisset quelque chose de mieux que la fondation d'une Université.

J'ajouterai encore une considération en faveur de l'opinion que je défends: c'est qu'au Canada les fortunes particulières sont trop faibles pour subvenir aux frais d'une éducation ordinairement plus dispendieuse encore dans les Universités que dans les collèges, bien qu'il faille déjà avoir passé par le collège pour arriver à l'Université. Je n'ai pas besoin d'entrer dans de longs détails sur ce sujet: ceux qui m'écoutent et qui ont fait des études tant soit peu longues peuvent sans crainte me rendre ce témoignage qu'ils n'en sont venu à bout qu'en imposant à leurs parents mille sacrifices des plus gênants et des plus durs. Eh bien, si le projet d'établir une Université se réalise, voici ce qui arrivera. Nous verrons d'un côté plusieurs jeunes gens, remplis de talents et de bonne volonté, réussir à suivre un cours complet d'études classiques, faire honneur à leur pays aussi bien qu'à leur famille, et néanmoins, faute de res-

sources pécuniaires, ne pouvoir jouir des avantages de l'Université, si elle peut en offrir. Nous en verrons d'autres au contraire, plus riches, mais d'un moindre mérite peut-être, se les disputer à l'envi, comme il arrive toujours: car c'est le propre du crédit que donnent les richesses d'engendrer partout une concurrence déplorable au talent qui naît dans une humble condition, au mérite inhabile à se produire par lui-même. Il faut l'aider et non pas lui créer des obstacles partout sur son chemin: or l'Université serait pour la jeunesse peu fortunée un véritable obstacle. Je dis donc que bien qu'elle soit déjà inutile, elle serait encore nuisible et grandement préjudiciable aux intérêts du pays.

Voilà ma première raison: inutilité, danger même pour le pays d'une pareille institution. Je passerai maintenant à la seconde, beaucoup plus grave: ce sont les difficultés que présenterait la réalisation du projet de M. Morisset. Je ne pourrai peut-être, comme j'ai déjà parlé assez longtemps, donner à cette considération tous les développements qu'elle méritent, mais j'espère du moins en dire assez, pour vous détourner entièrement du projet qu'on vous propose. Une Université a besoin, pour subsister, d'un certain nombre de collèges. M. Morisset entreprendra-t-il d'en fonder encore cinq ou six? Ce serait vraiment un malheur, comme je vous l'ai déjà dit. Chercherait-il à unir les collèges actuellement existants dans la Province? Ah! c'est alors qu'il rencontrera des difficultés sans nombre. Amalgamer ainsi nos collèges avec l'Université est chose impossible: toutes nos maisons d'éducation sont indépendantes; elles sont fières de ce privilège, elles veulent et doivent le conserver. Je sais qu'ailleurs beaucoup d'Universités exercent leur autorité sur un certain nombre de collèges; mais ceux-ci ont été fondés par elles, ou bien leur dépendance est une condition de leur fondation. Je sais qu'on propose plusieurs moyens pour réunir nos collèges à l'Université: selon moi aucun d'eux n'est praticable.

Un de ces projets consisterait à composer le Conseil de l'Université d'un nombre égal de députés de chacun des collèges. Alors, dit-on, l'Université serait l'œuvre des collèges et chacun d'eux étant intéressé à sa prospérité, le concours de tous serait assuré à l'établissement. Je vous avoue que je n'ai pas la moindre confiance dans un pareil plan. Un Conseil ainsi composé de personnes à peu près étrangères les unes aux autres et qui pour la plupart vivraient loin du centre de l'Université, ne pourrait avoir ni cette unité de vue, ni cette facilité d'exécution, indispensables pour la réussite d'une aussi grande œuvre. On voit rarement des hommes étrangers d'intérêts et de localités, s'accorder entièrement sur une question quelconque, mais bien moins encore lorsqu'il s'agit d'une question controversée comme celle de l'instruction collégiale ou universitaire. Notre Université ainsi composée serait une grande machine dont les parties mal unies seraient un obstacle au mouvement et qui ne tarderait pas à tomber en morceaux: il m'est donc im-

possible d'avoir la moindre confiance dans ce plan.

Un autre projet consisterait à placer l'Université entièrement en dehors des collèges, mais à offrir à ceux-ci des avantages qui les engageraient à entretenir des rapports avec l'Université. Quand je me demande quels seraient les avantages capables de produire cet effet, je n'en trouve aucun. Peut-être que les partisans de cette opinion nous en présenteront de très-grands: nous le souhaitons; mais comme il nous est impossible de les discuter sans les connaître, nous attendons que d'autres plus éclairés les fassent voir: alors nous les examinerons aussi de notre côté.

Puis votre Université, où la placerez-vous? Sans doute dans un grand centre de population, car l'étude de la médecine demande des hôpitaux, et celle du droit a besoin des cours de justice. Croyez-vous que votre choix, quel qu'il puisse être, soit également bien vu dans toutes les parties du pays? Pour moi, je vous prédis que non, et qu'une fois une Université établie, on en voudra trois ou quatre qui ne seront, comme aux Etats-Unis, que de véritables collèges; ou bien elles auront à faire des dépenses énormes pour une centaine d'élèves qu'elles se partageront. Celui qui a vu comment les choses se passent chez nos voisins, pourra-t-il ne pas craindre les mêmes résultats au Canada? Ce serait vraiment un malheur et cependant on n'a aucune raison de croire qu'il en sera autrement.

Voilà les difficultés qui s'opposent à l'établissement de l'Université; je les suppose pour un instant disparues, il en restera encore d'autres. Où prendrez-vous alors par exemple les professeurs? Serait-ce dans le pays? Vous y trouveriez sans doute des gens très-capables, mais qui n'ont pas la pratique de l'enseignement et qui ne seront guères disposés, je pense, à abandonner une profession lucrative pour se livrer à un travail nouveau et par conséquent plus pénible et cependant moins rétribué, car je ne suppose pas que vous veuillez donner un millier de louis à chacun de vos professeurs. Et puis, si vous les faites venir d'autres pays, pensez-vous qu'un établissement ainsi composé d'étrangers soit populaire? Pour moi, je vous assure que le peuple Canadien en général le verrait d'un mauvais œil et se demanderait avec raison, pourquoi l'on n'attend pas que le pays soit capable de pourvoir lui-même à l'éducation et au développement intellectuel de ses propres enfants.

Je vais me borner pour le moment à ces objections; peut-être en aurai-je d'autres lorsqu'on aura répondu à celles-ci d'une manière satisfaisante.

DISCOURS DE M. N. LALIBERTÉ.

Je vous avoue, M. M., que j'ai été grandement étonné d'entendre M. Tremblay contester les avantages des Universités: je crois cependant que ses opinions trouveront peu de partisans parmi nous.

M. Chabot reconnaît, du moins en principe, l'utilité des Universités. Néanmoins en écoutant ses objections, j'ai été presque tenté de croire qu'il ne l'admettait en principe que pour la combattre avec plus de force dans la pratique.